

CONSEIL D'ADMINISTRATION

644^e assemblée régulière Procès-verbal version officielle

26 novembre 2024, à 18 h 30
Salle AR-20 du Cégep de Valleyfield

| | |
|---------------------------|---|
| Membres présent(e)s | Mesdames Véronique Boisvert, Mahée Breton, Guylaine Chayer, Lucie Chiasson, Lyne Demers, Julie Dunn (à distance), Camélia Houle, Michèle Kama, Isabelle Prigent et messieurs Jean-François Bolduc, Marc-André D'Amour, Hugo Lachance, Etienne Leduc et Marc Rémillard |
| Membres absent(e)s | Messieurs Éric Besner, Sébastien St-Amour et mesdames Marie-Claude Côté, Alexandra Claveau |
| Siège vacant | Représentant(e) du conseil régional des partenaires du marché du travail de la région |
| Invité(e)s | Mesdames Marie Barrette, Annie Bélisle-L'Anglais, Édith Filiatrault, Amélie Mercier et messieurs Francis Bernard, Benoit Sauvé et Éric Tessier |
| Secrétaire de l'assemblée | Madame Geneviève Boileau |

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration
 - 3.1. Procès-verbal de la 642^e assemblée régulière
 - 3.2. Procès-verbal de la 643^e assemblée extraordinaire
 - 3.3. Affaires découlant des procès-verbaux
4. Correspondance
 - 4.1. Conseil du trésor – Lettre de M. Patrick Dubé – Informations concernant l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives et adoption de la Directive concernant les responsables de la gestion de l'éthique et de l'intégrité
 - 4.2. MES – Lettre de la ministre Mme Pascale Déry – Nomination de Mme Lyne Demers à titre de représentante des groupes socioéconomiques du territoire
 - 4.3. Lettre de l'Association étudiante du Cégep de Valleyfield – Nomination de Mahée Breton à titre de représentante des étudiant(e)s secteur préuniversitaire
 - 4.4. MES – Lettre du sous-ministre M. François Leclerc – Ajustements au niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures
5. Dépôt de documents
 - 5.1. Procès-verbaux de la 972^e réunion régulière et des 973^e et 974^e réunions extraordinaires du comité exécutif
 - 5.2. Procès-verbal de la 2^e réunion régulière de la commission des études pour l'année 2024-2025
6. Résolutions en bloc

- 6.1. Sanction des études AEC et DEC
- 6.2. Modification du cahier des matrices des relations locales des objectifs/cours 2025-2026
- 6.3. Signataires du Cégep – Vérification des antécédents judiciaires pour les stages
- 6.4. Nomination à titre de responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité découlant du projet de Loi 53
7. Sujets pour adoption
 - 7.1. Adoption de l'entente concernant l'utilisation de la Salle Albert-Dumouchel avec Valspec et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield
 - 7.2. Adoption de l'attestation d'études collégiale (AEC) en automatisation et contrôle
 - 7.3. Adoption du rapport annuel 2023-2024
 - 7.4. Adoption du récipiendaire du DEC honorifique – *Devant être recommandé par le comité de gouvernance et éthique, le point est reporté en février*
 - 7.5. Élection d'un membre externe au comité de gouvernance – Fin de mandat de Mme Badji
 - 7.6. Centre d'études de Vaudreuil-Dorion – états des travaux et échéanciers
8. Points d'information
 - 8.1. Reddition de compte publique à la Direction des technologies de l'information (DTI) pour 2023-2024
 - 8.2. Du président
 - 8.3. Du directeur général
 - 8.3.1. Revue de presse du 20 octobre au 18 novembre 2024
 - 8.3.2. Suivis entourant l'événement du 4 octobre au campus principal
 - 8.4. Du directeur des études
 - 8.4.1. Demandes d'admission à l'hiver 2025
9. Date et heure de la prochaine assemblée : 4 février 2025 à 18 h 30, à la salle AR-20
10. Clôture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

À 18 h 30, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Jean-François Bolduc, président.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Bolduc dépose l'ordre du jour de la 644^e assemblée régulière du 26 novembre 2024 pour adoption. D'entrée de jeu, il remercie le département d'Arts, lettres et communication et l'équipe de la Direction des technologies de l'information pour la visite de leurs espaces avant la séance. Il salue également deux nouvelles membres qui se joignent au conseil d'administration, madame Mahée Breton, étudiante en Sciences humaines et madame Lyne Demers, membre issue des groupes socioéconomiques et conseillère en innovation - secteur industriel chez Développement Vaudreuil-Soulanges. Un tour de table est effectué pour que toutes et tous puissent se présenter.

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par Mme Véronique Boisvert

A-644.2

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE
déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration

3.1. Procès-verbal de la 642^e assemblée régulière

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

Il est proposé par M. Etienne Leduc
Et appuyé par Mme Lyne Demers

A-644.3.1

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 642^e assemblée
régulière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2. Procès-verbal de la 643^e assemblée extraordinaire

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par M. Marc-André D'Amour

A-644.3.2

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 643^e assemblée
extraordinaire soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3. Affaires découlant des procès-verbaux

Ref.CA.642.7.1

Amendement de l'entente pour le Centre de la petite enfance La Citronnelle

M. Rémillard assure un suivi sur le dossier. Il informe les membres que le président a signé le protocole d'entente, un suivi sera fait auprès de la direction du CPE.

4. Correspondance

4.1. Conseil du trésor – Lettre de M. Patrick Dubé – Informations concernant l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives et adoption de la Directive concernant les responsables de la gestion de l'éthique et de l'intégrité

Les membres prennent connaissance de la correspondance. Il y a un lien avec le point 6.4 et sa résolution.

4.2. MES – Lettre de la ministre Mme Pascale Déry – Nomination de Mme Lyne Demers à titre de représentante des groupes socioéconomiques du territoire

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

4.3. Lettre de l'Association étudiante du Cégep de Valleyfield – Nomination de Mahée Breton à titre de représentante des étudiant(e)s secteur préuniversitaire

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

4.4. MES – Lettre du sous-ministre M. François Leclerc – Ajustements au niveau d'investissement 2024-2025 pour le volet des infrastructures

Les membres prennent connaissance de la correspondance. Cette correspondance est en lien avec la première correspondance reçue le 31 juillet 2024. Certains rehaussements ont été autorisés pour assurer la finalisation des projets d'infrastructure en cours au campus principal.

4.5. Fédération des cégeps – Lettre ouverte – Dénonciation des restrictions gouvernementales

Les membres prennent connaissance de la correspondance. M. Rémillard précise que 40 cégeps ont signé la lettre déposée.

4.6. Lettre d'Etienne Leduc, directeur des études – Actualisation de Techniques d'inhalothérapie

Les membres prennent connaissance de la correspondance. M. Etienne Leduc, directeur des études, donne quelques explications sur le dossier. Il est souligné que le devis ministériel de ce programme de formation est désuet depuis plusieurs années. Malgré les travaux et les tentatives pour achever une nouvelle mouture du programme, le dossier tarde à se conclure. Cette correspondance est appuyée par les directions des études de la Montérégie.

5. Dépôt de documents

5.1. Procès-verbaux de la 972^e réunion régulière et des 973^e et 974^e réunions extraordinaires du comité exécutif

Les membres prennent connaissance des procès-verbaux.

5.2. Procès-verbal de la 2^e réunion régulière de la commission des études pour l'année 2024-2025

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

6. Résolutions en bloc

6.1. Sanction des études AEC et DEC

Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour 3 étudiant(e)s qui se voient décerner une attestation d'études collégiales (AEC),

- trois étudiant(e)s à l'automne 2024;

nous demandons au conseil d'administration d'autoriser le directeur général et le directeur des études à signer les attestations d'études collégiales (AEC) pour les étudiant(e)s dont les noms apparaissent dans le document disponible à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications. Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour les 5 étudiant(e)s qui se voient décerner un diplôme d'études collégiales (DEC)

- quatre étudiant(e)s à l'été 2024;
- un(e) étudiant(e) à l'automne 2024;

nous demandons au conseil d'administration d'approuver le lot numéroté mentionné ci-dessous et de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiant(e)s méritant(e)s.

Les documents émis par le Registrariat sont disponibles à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

Il est proposé par M. Hugo Lachance
Et appuyé par Mme Véronique Boisvert

A-644.6.1

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE directeur des études à apposer leur signature sur les attestations d'études collégiales (AEC) de chacun des étudiant(e)s finissant(e)s. Les noms figurent dans le document « Liste des étudiants sanctionnés par programme » du 26 novembre 2024, à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications ;

DE PLUS,

DE RECOMMANDER AU MINISTRE DE l'Enseignement supérieur, l'émission du diplôme d'études collégiales « DEC », aux 5 étudiant(e)s

finissant(e)s dont les noms figurent dans les lots suivants : VL2024111201

ET DÉPOSÉ À LA DIRECTION DES ÉTUDES AINSI qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2. Modification du cahier des matrices des relations locales des objectifs/cours 2025-2028

Chaque année, en préparation à l'admission des nouveaux(elles) étudiant(e)s à la session d'automne, la Direction des études procède à une révision des grilles de cours applicables à cette cohorte.

À cet effet, les comités de programmes et les départements ont été invités à réviser les grilles de cours.

Outre les programmes en élaboration ou étant en révision locale, deux programmes ont demandé des modifications mineures, soit Arts, lettres et communication (500.A1), ainsi que Techniques d'éducation spécialisée (351.A1).

351.A1 Techniques d'éducation spécialisée

Modifier à la grille 351A1_2023 et 351A1_2023_VT :

- 351-3C3-VL : Retrait du préalable 351-ST1-VL (CR)
- 351-3B4-VL : Ajout du préalable 351-ST1-VL (CR)

500 Arts, lettres et communication

Modifier la grille : 500AE_2023

- 560-234-VL : Ajout de la compétence 054 V (apprécier un langage propre à un domaine en Arts, lettres et communication)
 - Élément 1 : distinguer les éléments constitutifs du langage
 - Élément 2 : analyse l'exploitation du langage dans des objets culturels

Considérant les deux demandes de modifications mineures;

Considérant l'avis favorable de la Commission des études;

Il est proposé par M. Hugo Lachance
Et appuyé par Mme Véronique Boisvert

A-644.6.2

D'ADOPTER LE CAHIER DES MATRICES DES relations locales des objectifs/cours 2025-2028 modifié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3. Signataires du Cégep – Vérifications des antécédents judiciaires pour les stages

Les programmes Techniques d'éducation à l'enfance (322.A1) et Techniques d'éducation spécialisée (351.A1) proposent des stages auprès de clientèles vulnérables, notamment en petite enfance et en milieu scolaire. Ainsi, afin d'être assuré de ne pas envoyer dans ces milieux de stage des étudiant(e)s pouvant mettre à risque les clientèles, une vérification des antécédents judiciaires est nécessaire.

Pour Techniques d'éducation spécialisée, ce sont les milieux de stages qui ont la responsabilité de faire le processus de vérification des antécédents judiciaires. Alors que pour Techniques d'éducation à l'enfance, c'est le Cégep qui doit s'assurer d'envoyer au poste de la Sûreté du Québec les formulaires de tou(-te)s les étudiant(e)s qui iront en stage et feront de l'apprentissage en milieu de travail (AMT) pour effectuer les validations. C'est le Centre de coordination École-Étudiant-Entreprise (CC3E) qui se charge de cette opération. Dans le cadre de ce processus, le Cégep doit indiquer à la Sûreté du Québec qui seront les signataires autorisés pour ces formulaires.

Les personnes dûment autorisées identifiées seront Lyne Goulet, enseignante et superviseure de stage en Techniques d'éducation à l'enfance (présentement la seule personne autorisée) et Thomas Critchley, Responsable du CC3E.

Il est proposé par M. Hugo Lachance
Et appuyé par Mme Véronique Boisvert

A-644.6.3

D'AUTORISER LYNE GOULET, ENSEIGNANTE ET superviseure de stage en Techniques d'éducation à l'enfance et Thomas Critchley, Responsable du CC3E à être les personnes signataires des antécédents judiciaires auprès de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.4. Nomination à titre de responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité découlant du projet de Loi 53

La *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* est entrée en vigueur depuis le 1^{er} mai 2017. Elle permet à toute personne de divulguer au Protecteur du citoyen, en toute sécurité, un acte fautif commis au sein ou à l'égard d'un organisme public.

Le 30 mai 2024, la *Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives* a été sanctionnée par l'Assemblée nationale. Cette loi vise, d'une part, à simplifier et à optimiser le mécanisme de divulgation des actes répréhensibles et, d'autre part, à renforcer le régime de protection pour les personnes victimes de représailles liées à une divulgation.

Rappelons qu'un acte répréhensible se définit comme suit :

- Une contravention à une loi ou à un règlement applicable au Québec;
- Un manquement grave à des normes d'éthique ou de déontologie;
- Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public;
- Un cas grave de mauvaise gestion ou d'abus d'autorité au sein d'un organisme public;
- Un acte ou une omission qui porte ou risque de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou de l'environnement;
- Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible.

À partir du 30 novembre 2024, les organismes publics n'auront plus la possibilité de recevoir et de traiter des divulgations d'actes répréhensibles. Ils devront toutefois en faire la reddition de compte dans le prochain rapport annuel. Ainsi, à partir de cette date, les membres du personnel de l'État devront s'adresser directement au Protecteur du citoyen pour effectuer une divulgation d'actes répréhensibles au sens de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*.

Dans le cadre de la Loi, le conseil d'administration est désigné comme la plus haute autorité administrative du Cégep. À ce titre, il est responsable de la désignation d'une personne pour agir à titre de responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité.

Dans ce contexte, la Politique visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles (AG-18-PO-10) sera abrogée.

Finalement, dans le cadre de ces modifications, selon la Loi, un responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité doit être désigné. Il sera également l'agent de liaison entre l'établissement et le Protecteur du citoyen lorsque la situation le requiert.

D'ici les prochains mois, la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications verra à faire les mises à jour sur les différentes plateformes et à communiquer ces changements aux membres du personnel par les outils de communication habituels.

Il est proposé par M. Hugo Lachance
Et appuyé par Mme Véronique Boisvert

A-644.6.4

DE DÉSIGNER MME GENEVIÈVE BOILEAU, directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications à titre de responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité et d'agente de liaison avec le Protecteur du Citoyen, à compter du 30 novembre 2024, avec tous les pouvoirs et les responsabilités qui en incombent, conformément à la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles

à l'égard des organismes publics et de la Directive concernant les responsables de la gestion de l'éthique et de l'intégrité émise par le Conseil du trésor en vertu de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics ;

ET DE DÉLÉGUER AU DIRECTEUR GÉNÉRAL, M. Marc Rémillard, l'ensemble des fonctions devant être exercées par la plus haute autorité administrative dans La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, à compter du 30 novembre 2024, conformément à l'article 13 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, à l'exception de la fonction de désigner la personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Sujets pour adoption

7.1. Adoption de l'entente concernant l'utilisation de la salle Albert-Dumouchel avec Valspec et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point. Elle précise que le conseil municipal de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a entériné l'entente lors d'une séance le 22 novembre 2024. M. Rémillard précise également, en annexe 3, le protocole de visibilité qui a été ajouté depuis les dernières années permettant d'offrir un rayonnement au Cégep considérant la contribution importante du Cégep à l'égard de Valspec.

Depuis 1985, il y a un partenariat pour l'utilisation de la salle Albert-Dumouchel entre la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, le Cégep de Valleyfield et le diffuseur Valspec.

En 2001, les trois partenaires ont conclu une entente pour la modernisation de la salle et de son utilisation. Cette entente prévoyait, entre autres, l'occupation gratuite des locaux pour une durée de 20 ans en échange d'investissements majeurs d'une hauteur de 7 000 000 \$.

En 2021, les trois partenaires concluaient une nouvelle entente d'une durée de 20 ans, conditionnelle à ce que Valspec et la Ville déposent une nouvelle demande de subvention de plus de 8 000 000 \$ au ministère de la Culture et des Communications dans un délai de deux ans pour réaliser un projet majeur d'agrandissement afin d'aménager un nouveau foyer, d'insonoriser le plancher entre la salle et le café étudiant Chez Rose, de rafraîchir les dépendances de la salle Albert-Dumouchel et de remplacer le système de climatisation-ventilation-chauffage.

Le 13 juin 2023, le Cégep accordait un délai supplémentaire d'une autre année aux deux autres partenaires pour demander une subvention de plus de

8 000 000 \$ destinée à des améliorations locatives en contrepartie de l'occupation des locaux par Valspec. La date d'échéance pour la demande de subvention était alors repoussée au 31 mai 2024.

Le 18 août 2023, le Cégep octroyait un contrat afin de faire la réfection des équipements de climatisation, ventilation et chauffage de la salle Albert-Dumouchel et de ses dépendances. Comme convenu, les coûts d'environ 2,5M\$ reliés à ses travaux, en cours de finalisation, sont assumés par Valspec.

Dans le cadre de la présente entente tripartite se trouvant en pièce jointe, les parties conviennent des points suivants :

- Une entente d'une durée de vingt-deux (22) ans sera signée pour satisfaire les exigences du ministère de la Culture et des Communications. L'entente sera effective à compter de sa signature et se terminera le 31 mai 2046;
- Au niveau des travaux d'amélioration locative à réaliser en contrepartie d'un loyer, le projet d'installation d'un plancher résilient au café étudiant « Chez Rose » et sur la scène (salle B-104), le projet de réfection de la terrasse donnant sur la porte B-1 et du perron donnant sur la porte B-2 sont en cours de planification;
- La planification des projets d'investissement financés par Valspec et la Ville, incluant la portée des différents travaux identifiés et la ventilation de l'estimation des coûts, se détaille dans un document préparé par MDTP atelier d'architecture en date du 28 mars 2024;
- Un état d'avancement régulier des projets en ce qui concerne la portée, l'échéancier et le budget est attendu par le Cégep de la part du diffuseur;
- Le Cégep sera préalablement consulté pour l'analyse des besoins et devra donner son accord pour la réalisation des travaux ainsi que pour toutes modifications à la planification des travaux.

Considérant les avantages de maintenir le partenariat entre la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, le Cégep de Valleyfield et le diffuseur Valspec au regard de l'utilisation de la salle Albert-Dumouchel;

Considérant la volonté du Cégep de posséder des plateaux modernes et de les mettre à la disposition de la communauté collégiale;

Considérant la contribution significative du Cégep de Valleyfield de céder à très peu de frais la gestion de la salle Albert-Dumouchel à Valspec;

Considérant que le Cégep souhaite obtenir les avantages à la hauteur de sa contribution;

Considérant la politique du Cégep sur les activités autofinancées qui encadre notamment la justification de la modulation des loyers de ses organismes partenaires;

Considérant l'étude de la valeur du loyer faite par la Direction des services administratifs;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par Mme Guylaine Chayer

A-644.7.1

D'AUTORISER LE PRÉSIDENT DU CONSEIL d'administration, monsieur Jean-François Bolduc, et le directeur général du Cégep de Valleyfield, monsieur Marc Rémillard, à signer l'entente tripartite qui sera en vigueur jusqu'au 31 mai 2046 entre la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, le Cégep de Valleyfield et le diffuseur Valspec au regard de l'utilisation de la salle Albert-Dumouchel.

DE DÉLÉGUER LE COMITÉ EXÉCUTIF POUR LE suivi des investissements à faire par les partenaires en échange d'un loyer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2. Adoption de l'attestation d'études collégiales (AEC) en Automatisation et contrôle (ELJ.2C)

Mme Marie Barrette, directrice de la Formation continue et du Service aux entreprises, présente le point.

Depuis les dix dernières années, les technologies associées à l'automatisation ont beaucoup progressé. Afin de demeurer agiles dans un contexte compétitif, où la rareté des effectifs est accrue par les difficultés de recrutement de personnel qualifié, les entreprises n'ont d'autres choix que de s'engager dans ce virage incontournable.

L'automatisation des opérations, notamment, améliore la réalisation de tâches variées en systématisant celles comportant un caractère répétitif, pouvant être lassantes ou encore présentant un risque pour les membres du personnel. Ainsi, l'automatisation permet d'appuyer le personnel dans la réalisation de son travail et d'accroître le rendement des entreprises.

D'ailleurs, les perspectives d'emplois dans ce secteur d'activités sont telles que les formations associées aux technologies du génie électrique font partie des priorités nationales du Gouvernement du Québec.

Afin de nous adapter à la réalité sur le terrain et de remplir notre mission de former des travailleur(-euse)s qualifié(e)s qui répondent aux besoins du marché de l'emploi, nous sommes à l'écoute des entreprises de notre région. Conséquemment, à la suite de l'actualisation du programme d'AEC en Automatisation et contrôle (ELJ.2C) du Cégep de Lévis, nous souhaitons offrir cette formation au Cégep de Valleyfield.

Le Cégep de Valleyfield désire faire adopter le nouveau programme de l'AEC en Automatisation et contrôle.

Quelques précisions sont apportées à la fin de la présentation. Le programme débutera à l'hiver 2025. Il vise à soutenir les entreprises qui ont des équipements automatisés dans la région (ex. : CEZINC, SGM, etc.). Des entreprises du secteur de Vaudreuil-Soulanges ont également des besoins importants. Une dizaine d'étudiant(e)s sont visé(e)s pour la première cohorte.

Considérant la mission du Cégep de Valleyfield en matière de formation de la main-d'œuvre;

Considérant le besoin des entreprises d'avoir une main-d'œuvre qualifiée dans ce secteur;

Considérant l'avis favorable de la commission des études du 13 novembre 2024;

Il est proposé par Mme Michèle Kama
Et appuyé par Mme Lyne Demers

A-644.7.2

D'ADOPTER LE PROJET D'ATTESTATION d'études collégiales en Automatisation et contrôle (ELJ.2C) tel que déposé au conseil d'administration du 26 novembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3. Adoption du rapport annuel 2023-2024

Mme Geneviève Boileau, directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications, présente le point.

En vertu de l'article 27.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, le Cégep doit, au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année, transmettre au ministre un rapport de ses activités pour son exercice financier précédent. Ce rapport doit notamment faire état des activités en lien avec le Plan stratégique. D'autres éléments obligatoires sont spécifiés par le ministère et ont été inclus dans le rapport 2023-2024.

Le ministère a mis en place un système électronique afin d'effectuer la reddition de comptes en lien avec les éléments obligatoires. Le document présenté est le résultat de l'entrée des données dans ce système, incluant les pièces jointes, le cas échéant.

Par ailleurs, le Cégep produit également une version pour diffusion publique qui fait l'objet d'un montage graphique. Cette version contient tous les éléments obligatoires, mais inclut également d'autres informations pertinentes permettant le rayonnement du Cégep. Cette version est également déposée aux membres.

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert
Et appuyé par Mme Isabelle Prégent

A-644.7.3

**D'ADOPTER LE RAPPORT ANNUEL DU CÉGEP DE
Valleyfield pour l'année 2023-2024.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.4. Adoption du récipiendaire du DEC honorifique

Devant être recommandé par le comité de gouvernance et éthique, le point est reporté à l'assemblée de février prochain.

7.5. Élection d'un membre externe au comité de gouvernance – fin de mandat de Mme Badji

M. Jean-François Bolduc, président du conseil d'administration, présente le point.

À la suite de travaux réalisés par un comité Adhoc, les membres du conseil d'administration ont autorisé la création d'un comité statutaire portant sur la gouvernance et éthique en juin 2021.

Comme spécifié au sein de la Charte du comité, le comité de gouvernance et d'éthique sera formé d'un minimum de 5 membres du conseil d'administration :

- Trois membres provenant de l'externe, dont obligatoirement le président ou le vice-président du conseil;
- Deux membres provenant de l'interne, dont obligatoirement le directeur général.

Lors du CA du 29 octobre, Mme Michèle Kama a été élue à titre de membre externe et M. Marc-André D'Amour à titre de membre interne. Toutefois, considérant la fin de mandat de Mme Ndiaw Aw Badji, un nouveau siège pour un membre externe se libère.

Ainsi, un membre externe doit être nommé par le conseil d'administration, pour un mandat de deux ans. Tel que le prévaut la Charte, le membre doit posséder, ou s'efforcer d'acquérir, des compétences en gouvernance et en éthique suffisantes. Une fois constitué, le comité se nommera un président. Au moins deux rencontres doivent se tenir annuellement.

Une rencontre du comité est prévue le 16 janvier 2025 durant l'heure du dîner.

Élection du membre externe au comité de gouvernance et éthique

Considérant qu'il y a qu'une seule personne intéressée, il n'y a pas de période d'élections. Mme Demers se propose et M. Bolduc appuie.

Il est proposé par Mme Lyne Demers
Et appuyé par M. Jean-François Bolduc

A-644.7.5

DE NOMMER MME LYNE DEMERS À TITRE DE membre du comité de gouvernance et éthique pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.6. Centre d'études de Vaudreuil-Dorion – état des travaux et échéanciers

M. Etienne Leduc, directeur des études, présente le point.

Un bref historique

Depuis le 1^{er} mars 2018, le Cégep de Valleyfield occupe en location des locaux situés au 2 555, rue Dutrisac à Vaudreuil-Dorion pour y dispenser des cours de la formation continue.

En janvier 2022, afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre en soins infirmiers le plus rapidement possible, nous avons offert, à l'enseignement régulier, le programme Soins infirmiers (180.A0) dans notre Centre d'études de Vaudreuil-Dorion. Pour ce faire, des laboratoires supplémentaires ont été aménagés à l'automne 2021 en partenariat avec le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT). Les finissant(e)s de la première cohorte du Cégep formé(e)s au Centre d'études de Vaudreuil-Dorion seront diplômé(e)s cet automne.

À la suite d'une entente avec le Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu, le Cégep de Valleyfield a obtenu l'autorisation d'offrir le programme Techniques de physiothérapie (144.A1) en délocalisation, à Vaudreuil-Dorion. Nous comptons aussi offrir au Centre les programmes Sciences humaines (300.A1), Techniques d'éducation spécialisée (351.A1) dès l'automne 2025, puis Soins infirmiers s'adressant aux infirmier(-ère)s auxiliaires (180.B0) à partir de janvier 2026.

Le 6 février dernier, le conseil d'administration autorisait le dépôt au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) du devis d'implantation scolaire du Centre d'études de Vaudreuil-Dorion. Ainsi, à l'automne 2025, c'est 4 programmes (un 5^e en janvier 2026) qui seront offerts dans ce centre avec un effectif étudiant prévu de 175 pour la première année (automne 2025), de 235 pour la deuxième année (automne 2026) et de 265 pour la troisième année (automne 2027).

En appliquant la norme ministérielle (P039), la superficie brute allouée pour un centre d'études collégiales est de 10 m² par étudiant au devis scolaire. Ainsi, la surface pour accueillir les 5 programmes prévus devrait être d'environ 2 650 m² (28 524 pi²).

Opportunité de blocage d'espaces

Au début de l'année 2024, dans le contexte du projet de nouvel hôtel de ville de Vaudreuil-Dorion qui serait prêt à accueillir tous les services municipaux à compter d'avril 2025, le propriétaire du 2 555 rue Dutrisac demandait à la Ville de reconduire le bail pour une période minimale de 3 ans, soit d'avril 2024 à avril 2027. La Ville de Vaudreuil-Dorion a offert au Cégep de lui céder ou de reprendre le bail en sous-location d'avril 2025 à avril 2027. Cette entente nous permettrait

de sécuriser l'espace convoité par d'autres organisations, de définir les besoins plus précisément, de faire le phasage des travaux et de réaliser les aménagements nécessaires pour la rentrée d'automne 2025 et les suivantes.

À la séance du 12 mars 2024, le Conseil d'administration du Cégep a confirmé son engagement de sous-louer à la Ville de Vaudreuil-Dorion ou d'agir comme cessionnaire du bail de la Ville pour l'ensemble de la superficie locative vacante (approximativement 12 500 pi²) suivant son départ pour le Pôle municipal et jusqu'en avril 2027, selon le loyer estimé comprenant l'inflation et les frais d'exploitation évalués à 26.21 \$/pi² pour un loyer total de 327 470 \$ par année.

Le projet se concrétise

Depuis le dépôt du devis d'implantation pour le Centre d'études collégiales (CEC) de Vaudreuil-Dorion auprès du ministère de l'Enseignement supérieur (MÉS) en février dernier, le Cégep a déployé plusieurs actions dans le cadre de l'implantation du CEC.

Une analyse détaillée des besoins des programmes d'études a été réalisée afin de prévoir les aménagements requis au CEC, et cette analyse a permis d'évaluer les achats d'équipements, de mobiliers et d'appareillage. De nombreuses activités de promotion ont été réalisées afin de faire connaître le projet de CEC (affichage, rencontres dans les écoles, portes ouvertes, rencontres politiques, 5 à 7 des partenaires de physiothérapie) et l'engouement est palpable dans la population de la région. Toutes ces démarches et les réponses aux événements que nous obtenons dans la MRC Vaudreuil-Soulanges nous amènent à penser qu'il est fort réaliste que nous atteignons notre objectif d'au moins 150 étudiant(e)s inscrit(e)s l'an prochain, ce qui confirmera l'accès à un financement fixe et récurrent de 770 000 \$ à partir de l'année budgétaire suivante (2026-2027).

Afin d'être prêts à débiter nos activités à la rentrée d'automne 2025, nous devons signer une convention de modification de bail avec le propriétaire, afin que les améliorations locatives débutent au début de l'année 2025 et que les locaux soient disponibles pour le début du mois d'août prochain.

Voici un résumé financier pour le projet d'implantation d'un CEC à Vaudreuil-Dorion :

Bail de location

Le bail actuel prévoit une occupation de 8 918 pi² de 194 848,43 \$/année, ou 16 185 \$/mois. Ce sont précisément d'ailleurs les montants réels payés en 2023-2024. Rappelons au passage qu'un premier bail avait été signé en 2018 pour l'occupation de la suite 155, et qu'un second bail a été signé en 2021 pour ajouter la suite 125, afin d'accueillir les deux laboratoires de soins infirmiers.

Il en résultait une annulation du premier bail, en fonction d'un ajustement des superficies et de l'ajout des améliorations locatives dans le second bail. Il est maintenant proposé de consolider un seul bail, tout en conservant les anciens paramètres et les acquis des baux précédents, en y ajoutant les paramètres avantageux du bail que la Ville de Vaudreuil-Dorion nous a cédé.

Partant de 8 918 pieds², on passe à 32 977 pieds². Le loyer actuel continue de s'appliquer, le bail amendé au terme des travaux commencera à s'appliquer le 1^{er} juillet. On obtient donc un rabais pour le temps des travaux. Également, les améliorations à apporter au bâtiment de base sont assumées par le propriétaire (escalier, relocation d'autres locataires, etc.), confirmant la garantie d'un prix minimum sur les travaux. Le propriétaire prend donc un risque calculé sur les dépassements de taux d'intérêt de coûts de construction.

Au total, le nouveau bail prévoit l'occupation complète des espaces de 32 977 pi² incluant les améliorations locatives et l'électricité, et se chiffrera dorénavant à 1 193 084,80 \$ annuellement, soit 99 423,67 \$/mois. Le loyer est indexé à l'IPC (indice d'ensemble des prix à la consommation) sujet à un seuil minimal à 2 %, et maximal à 4 %, un facteur de protection mutuelle contre l'inflation.

En appliquant la règle du MES de 10 m² par étudiant(e) pour un centre d'études, nous pensons obtenir 57 % en subvention pour le loyer après l'an 1, 77 % en subvention après l'an 2 et 90 % en subvention après l'an 3.

Considérant le bail annuel du CSSVT (Centre de services scolaires de la Vallée-des-Tisserands) d'environ 100 000 \$/année pour les 1 570pi² ainsi que les revenus gouvernementaux escomptés, le coût réel net estimé du bail qui serait à rembourser serait donc de 413 026 \$ après l'an 1, 174 410 \$ après l'an 2 et 19 308 \$ après l'an 3.

Il est entendu que le bail du CSSVT serait également amendé par le Cégep pour tenir compte de toute modification qui serait apportée aux espaces qu'ils occupent et qui engendrerait des coûts additionnels au bail global.

Le budget d'achat d'équipement représentera un investissement de 1 066 000 \$, mais rappelons que le montant d'implantation reçu du MES de 175 000 \$ pour Techniques de physiothérapie ramènera ces coûts directs pour le Cégep à 891 000 \$, payable à même le solde de fonds. Pour limiter autant que possible les achats, il est important de noter que le Cégep récupérera près de la moitié du mobilier de bureau de la ville de Vaudreuil-Dorion à son départ.

Pour ce qui est du plan des effectifs à déployer pour le CEC, nous évaluons présentement à 670 000 \$ le budget additionnel à prévoir pour l'exercice 2025-2026. À terme, donc après 3 ans d'implantation de nos cohortes et du déploiement de l'effectif, le budget atteindra 894 993 \$ par année.

À la fin de la présentation, quelques questions sont posées par les membres. Il est précisé par M. Rémillard que stratégiquement, le projet locatif est la meilleure option, mais il n'est pas exclu, à plus long terme, d'envisager l'acquisition ou la construction d'un bâtiment. Il faudra suivre l'évolution du centre et évaluer les différentes alternatives en temps opportun.

De plus, il est souligné que le gel de recrutement n'impacte pas, pour le moment, le plan d'effectifs prévu pour le déploiement du Centre d'études considérant que les ressources visées offrent des services directs aux étudiant(e)s. Il est également précisé que la mesure gouvernementale du resserrement des

dépenses liées au budget d'investissement n'impacte pas non plus le projet, considérant que c'est un espace locatif.

M. Rémillard rappelle toutefois que le projet aura une incidence sur le solde de fonds du Cégep à court terme minimalement en 2024-2025 en attendant d'avoir le financement souhaité par le MES. Cela pourrait donc se concrétiser par un déficit dans le prochain budget du Cégep. Il est rappelé que pour obtenir les sommes requises pour le Centre, 150 étudiant(e)s minimum doivent être inscrit(e)s à l'automne prochain. Il y a donc une part de risques à considérer dans l'avancement de ce projet, mais tous les efforts sont consentis par les équipes du Cégep pour en assurer sa réussite. M. Rémillard informe également les membres que plusieurs suivis ont été effectués auprès des représentant(e)s du ministère de l'Enseignement supérieur afin de les tenir informer des avancements et que la recevabilité de notre projet demeure positive. La collaboration et l'appui politique des élu(e)s de la région dans le cadre de ce projet sont très positifs.

D'autres échanges ont lieu avec les membres et M. Rémillard précise que dans l'optique où le projet devrait être arrêté, une sous-location pourrait être envisagée en dernier recours. Le bail sera validé par une équipe juridique afin de voir si une clause particulière pourrait être ajoutée en ce sens. M. Bolduc appuie cette proposition. En conclusion, il est rappelé l'important besoin sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges en termes d'offre de formation en enseignement supérieur et les besoins de main-d'œuvre dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Considérant que le 6 février dernier, le Conseil d'administration autorisait le dépôt au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) du devis d'implantation scolaire du Centre d'études de Vaudreuil-Dorion;

Considérant la volonté du Cégep de créer un centre d'étude collégiale reconnu à Vaudreuil-Dorion;

Considérant l'expertise du Cégep de Valleyfield en développement de centre d'études collégiales;

Considérant l'adéquation entre les besoins en formation d'études collégiales et la pénurie de main-d'œuvre dans des domaines ciblés comme ceux de la santé et des services sociaux avec, entre autres, la mise en fonction d'un nouvel hôpital dans Vaudreuil-Soulanges en 2026;

Considérant l'analyse du comportement des étudiant(e)s à l'admission collégiale des dernières années sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant les résultats positifs obtenus lors de la consultation des programmes visés par le déploiement à Vaudreuil-Dorion;

Considérant l'adhésion au projet du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSMO), de la Ville de Vaudreuil-Dorion, du propriétaire de Complexe santé des Trois-Lacs et du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT);

Considérant l'analyse des coûts de location et d'aménagement des espaces au 2555 rue Dutrisac;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson

Et appuyé par M. Marc-André D'Amour

A-644.7.6

D'AUTORISER LE PRÉSIDENT DU CONSEIL d'administration, M. Jean-François Bolduc et le directeur général, M. Marc Rémillard, à signer la convention de modification de bail avec le Complexe santé des Trois-Lacs S.E.C., faisant passer la superficie de location de 8 918 à 32 977 pi² pour un coût additionnel annuel brut de 998 236,37 \$/année indexé pour une période de neuf (9) ans débutant à la livraison des espaces en juillet 2025 jusqu'à la fin du bail le 31 juillet 2034.

NOTE : Ce montant additionnel ne comprend pas la location d'espaces au CSSVT correspondant à 100 000 \$/année, ni les revenus gouvernementaux (fixe) que le MES accordera au Cégep au cours de la durée du bail, qui se chiffrent à 800 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Points d'information

8.1. Reddition de compte publique à la Direction des technologies de l'information (DTI) pour 2023-2024.

M. Benoit Sauvé, directeur des technologies de l'information, présente le point. Une présentation PowerPoint est effectuée afin de résumer les différentes réalisations découlant des obligations du Cégep liées à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI) notamment. Quelques échanges ont lieu durant la présentation. La reddition de comptes sera assurée auprès du ministère et rendue disponible sur le site Web du Cégep.

8.2. Du président

M. Bolduc informe les membres qu'il a rencontré, avec M. Rémillard et Mme Genevieve Boileau, directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications, les élu(e)s et leurs représentant(e)s, le 22 novembre dernier. L'objectif de la rencontre était de partager les impacts et les préoccupations entourant les récentes mesures gouvernementales imposées au sein du réseau collégial, dont le gel de recrutement et le resserrement des dépenses liées au budget d'investissement notamment.

De plus, il informe les membres des derniers échanges entourant le projet de l'acquisition du bâtiment de la Cité des Arts et des Sports. À la suite d'une

rencontre entre M. Bolduc et le maire de Salaberry-de-Valleyfield, M. Miguel Lemieux, M. Bolduc a été informé d'un changement de cap entourant les modalités d'acquisition. Une copropriété pourrait finalement être envisagée comme proposée initialement par le Cégep dans le début de la négociation, mais des précisions demeurent en attente. M. Rémillard ajoute qu'en raison des besoins du Cégep, un bail sera signé à court terme pour certains locaux avec la Cité des Arts et des Sports. De plus, bien que le Cégep ne soit pas encore propriétaire des lieux, il a été convenu, considérant le volume des besoins du Cégep de reprendre la gestion du terrain synthétique.

8.3. Du directeur général

8.3.1. Revue de presse du 20 octobre au 18 novembre 2024

M. Rémillard invite les membres à prendre connaissance de la revue de presse.

8.3.2. Suivis entourant l'événement du 4 octobre au campus principal

M. Rémillard fait un dernier état des mesures de sécurité en place depuis l'événement du 4 octobre où une employée du concessionnaire alimentaire a été agressée par un individu. L'équipe de sécurité a été renforcée tant dans le campus principal qu'à la bibliothèque où un agent de sécurité dédié y est désormais posté, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Ce dernier doit également assurer des rondes au Parc Salaberry à la demande de la Ville, en raison d'incidents survenus récemment dans ce secteur. De plus, une rencontre a eu lieu le 25 novembre entre M. Rémillard, des intervenants spécialisés en itinérance, dont Pacte de rue, le CISSS de la Montérégie-Ouest et le maire de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Certaines solutions à plus long terme ont été soulevées lors de cette rencontre, dont la nécessité de consolider les ressources et les services en place. Finalement, en raison d'un départ d'un agent de sécurité et une retraite à venir au sein de l'équipe de sécurité du Cégep, des démarches de dérogation seront effectuées par la Direction des ressources humaines auprès du Secrétariat du Conseil du trésor, afin de pouvoir espérer combler ces postes, malgré le gel d'embauche en cours.

8.4. Du directeur des études

8.4.1. Demandes d'admission à l'hiver 2025

M. Leduc présente les dernières statistiques entourant les demandes d'admission à l'hiver 2025. Le portrait est très positif. Certains programmes connaissent des hausses importantes, dont Soins infirmiers, Sciences de la nature et Sciences humaines.

9. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 4 février 2025 à 18 h 30 en présentiel, à la salle AR-20 du Cégep de Valleyfield. Une visite et un repas sont prévus.

10. Clôture de l'assemblée

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert
Et appuyé par Mme Guylaine Chayer

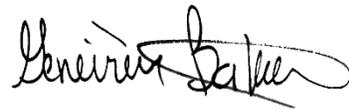
A-644.10

DE CLORE LA 644^e ASSEMBLÉE régulière du conseil
d'administration à 20 h 24.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Jean-François Bolduc
Président de l'assemblée



Geneviève Boileau
Secrétaire de l'assemblée

GB/am/mjd
PV CA644